

SPEED RAPIDE SAS

Société par actions simplifiée en cours d'immatriculation

Capital social : 1 800 euros | Siège social : 6 bis Boulevard Berthelot, Bureau 3, 34000 Montpellier

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Relatives à la nomination du Gestionnaire de Transport

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à Montpellier,

Les associés de la société **SPEED RAPIDE SAS**, société par actions simplifiée en cours de constitution, se sont réunis afin de prendre des décisions relatives à la nomination du Gestionnaire de Transport de la société.

ASSOCIÉS PRÉSENTS

Monsieur AIT TAGHALLINE Amine, né le 07 mars 1998 à Al Fida (Maroc), demeurant 8 rue de la Fontaine, 34000 Montpellier, propriétaire de 900 actions représentant 50% du capital social.

Monsieur ASSOUROUR Omar, demeurant 1672 Avenue de Maurin, 34070 Montpellier, propriétaire de 900 actions représentant 50% du capital social.

Les associés représentant l'intégralité du capital social, soit 1 800 actions, déclarent être habilités à prendre les présentes décisions.

PREMIÈRE RÉOLUTION — NOMINATION DU GESTIONNAIRE DE TRANSPORT

Les associés décident de nommer en qualité de Gestionnaire de Transport de la société SPEED RAPIDE SAS :

Monsieur AIT TAGHALLINE Amine

Né le 07 mars 1998 à Al Fida (Maroc)

Demeurant 8 rue de la Fontaine, 34000 Montpellier

Cette nomination est acceptée par Monsieur AIT TAGHALLINE Amine pour une durée indéterminée, prenant effet à compter de la date de signature du présent procès-verbal.

Les associés reconnaissent que Monsieur AIT TAGHALLINE Amine dispose des capacités professionnelles requises pour exercer les fonctions de Gestionnaire de Transport conformément à la réglementation applicable au transport routier de marchandises.

DEUXIÈME RÉOLUTION — CUMUL DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE GESTIONNAIRE DE TRANSPORT

Les associés prennent acte que Monsieur AIT TAGHALLINE Amine exerce également les fonctions de Président de la société SPEED RAPIDE SAS.

Dans le cadre de ses fonctions de Gestionnaire de Transport, Monsieur AIT TAGHALLINE Amine assure la direction effective et permanente de l'activité de transport de la société, conformément aux obligations réglementaires applicables aux entreprises de transport routier.

Il dispose notamment des pouvoirs nécessaires concernant :

- L'organisation et la supervision des opérations de transport ;
- La gestion et le suivi du parc de véhicules ;
- Le respect de la réglementation sociale et de la sécurité ;
- Le contrôle des contrats et prestations de transport ;
- L'organisation du travail des conducteurs ;
- La conformité administrative de l'activité transport.

TROISIÈME RÉOLUTION — RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE DE TRANSPORT

Les associés décident que les fonctions exercées par Monsieur AIT TAGHALLINE Amine en qualité de Gestionnaire de Transport feront l'objet d'une rémunération.

Cette rémunération est fixée à **2 % (deux pour cent) du bénéfice net annuel** de l'entreprise.

Les modalités définitives de versement pourront être précisées par tout document contractuel ou décision ultérieure des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION — ACCEPTATION DES FONCTIONS

Monsieur AIT TAGHALLINE Amine déclare accepter les fonctions de Gestionnaire de Transport qui lui sont confiées.

Il certifie sur l'honneur :

- Ne faire l'objet d'aucune interdiction de gérer ;
- Ne faire l'objet d'aucune incapacité ou incompatibilité empêchant l'exercice de cette fonction ;
- S'engager à assurer personnellement la direction effective et permanente de l'activité transport de la société.

CINQUIÈME RÉOLUTION — POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès des administrations compétentes, notamment la DREAL / DRIEAT et tout organisme concerné.

Fait à Montpellier, le 23 juillet 2026,

En autant d'exemplaires originaux que nécessaire.

L'Associé 1

Monsieur AIT TAGHALLINE Amine

Signature précédée de la mention :

« Bon pour acceptation des fonctions de Gestionnaire de Transport »

Signature :



Bon pour acceptation des fonctions
de gestionnaire de transport

L'Associé 2

Monsieur ASSOURED Omar

omar assoured

Signature :

 SIGNED VIA ILOVEPDF
CB1037C9-996E-4D83-BFA4-B0DC9A32BDF2

SPEED RAPIDE SAS

Société par actions simplifiée en cours d'immatriculation

Capital social : 1 800 euros | Siège social : 6 bis Boulevard Berthelot, Bureau 3, 34000 Montpellier

ACCEPTATION PERSONNELLE DES FONCTIONS DE GESTIONNAIRE DE TRANSPORT

Je soussigné :

Monsieur AIT TAGHALLINE Amine,

déclare accepter les fonctions de Gestionnaire de Transport de la société **SPEED RAPIDE SAS**.

Je reconnais avoir connaissance des obligations liées à cette fonction et m'engage à assurer la direction effective et permanente de l'activité transport conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Montpellier, le 23 juillet 2026.

Mention manuscrite :

« Bon pour acceptation des fonctions de Gestionnaire de Transport »

Signature :



Bon pour acceptation des fonctions
de gestionnaire de transport